



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES DER : Document d'Entrée en Relation

La présente fiche est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller ou sa société doivent avoir communiquées au client dès le début de la relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

- Dénomination Sociale : **Ad Res Conseil**
- Siège : 227 rue du Brûchet, 42370 Renaison (France)
- Forme : SARL
- Capital : 8 000 €
- SIREN : 479303927
- SIRET : 47930392700012
- NAF/APE : 7022Z Conseil pour les Affaires et la Gestion
- TVA Intracommunautaire : FR89479303927
- Déclarations CNIL :
 - o N°1103669 Gestion fichiers clients prospects
 - o N°1103670 Gestion personnel
 - o N°1423729 Contrôle individuel des salariés
 - o N°1112246 site www.adresconseil.fr
- Sites Internet :
 - o www.adresconseil.fr
 - o www.adresconseil.com
 - o www.adresconseil.eu
- Contact :
 - o Tél : 33 (0) 4 77 64 25 50
 - o Fax : 33 (0) 4 69 65 65 09
 - o Skype : adresconseil
 - o Mailto: contact@adresconseil.fr

PARTENAIRES COMPAGNIES et FOURNISSEURS

Ad Res Conseil ne possède aucun partenaire représentant au moins 10% de son CA

Les compagnies avec lesquelles le professionnel a un accord, sera communiqué sur simple demande.

Ad Res Conseil ne possède aucun partenaire représentant au moins 10% de son Capital



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES DER : Document d'Entrée en Relation

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est :

- Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (**ORIAS**) sous le n° d'immatriculation **13000417** (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes : CIF (Conseiller en Investissements Financiers) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (**AMF**), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
- Agent immobilier : carte professionnelle « T » n° **CPI 4201 2016 000 010 025** délivrée par la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, sans détention de fonds.
- Organisme de formation : **82 42 01656 42** auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes
- Membre actif du (**CNCFA**) Syndicat des Professionnels des Fusions et Acquisitions n° **M2102**

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF**, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de :



M.M.A. : 19-21 allée de l'Europe, 92616 Clichy Cedex

Numéros de polices : 119.115.504 - RCP : 900 000 € / sinistre, sans limite par an et

Garantie Financière : 110 000 € / an pour Agent immobilier sans maniement de fonds de tiers

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement les codes de bonne conduite (présents sur son site) de

- l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.
- de **CNCFA** disponible au siège de l'association ou sur www.cncfa.fr.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Selon les missions qui nous sont confiées, nos honoraires sont définis comme suit :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Conseil en direction d'entreprise : | Devis en fonction du temps à passer sur la mission |
| <input type="checkbox"/> Accompagnement et assistance : | Devis en fonction du temps à passer sur la mission |
| <input type="checkbox"/> Cession d'entreprise : | Forfait d'étude et/ou abonnement et/ou % |
| <input type="checkbox"/> Acquisition d'entreprise : | Forfait d'étude et/ou abonnement et/ou % |
| <input type="checkbox"/> Recherche de partenariat : | Forfait d'étude et/ou abonnement et/ou % |

Les missions confiées à Ad Res Conseil sont nombreuses, diverses et doivent répondre à des problématiques spécifiques et particulières à chaque client.

A ce titre, pour chaque mission qui nous est confiée, le client aura signé un mandat, une lettre de mission ou un contrat précisant exactement notre mode de rémunération en adéquation avec son besoin.



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES DER : Document d'Entrée en Relation

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 227 rue du Brûchet 42370 Renaison

Par tel : 04 77 64 25 50

Par mail : contact@adresconseil.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'ANACOFI-CIF : Médiateur de l'ANACOFI, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Site internet : www.anacofi.asso.fr

Médiateur de l'ANACOFI-IMMO : Médiateur de l'ANACOFI, ANM CONSO 62 rue Tiquetonne, 75002 Paris

Site internet : www.anacofi.immo.fr

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02

Site internet : www.amf-france.org